



DEMANDE DE MOYENS

Exercice 2021 – 2022



Date limite de dépôt de la demande : 1^{er} Mars 2021

Tout dossier retourné après cette date ne sera pas étudié en priorité

Nom de l'ASSOCIATION :

ECHEANCIER 2020 - 2021

<u>Décembre 2020</u> :	Envoi du dossier de « demande de moyens » aux associations déjà conventionnées l'année précédente
<u>1^{er} Mars 2021</u> :	Date limite de dépôt de la « demande de moyens » en mairie
<u>Mars - Juin 2021</u> :	Examen de la demande de moyens et délibération en Conseil Municipal
<u>Juillet 2021</u> :	Signature de la « convention de moyens » par la Commune et l'association

NOTE EXPLICATIVE

La demande de moyens peut concerner :

- Des moyens matériels (matériels et/ou locaux pour la tenue d'activités et/ou d'événements et/ou de stages)
- Des moyens financiers (subvention(s) de fonctionnement et/ou d'investissement)
- Des moyens humains (mise à disposition)

Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT), nous invitons les associations à proposer des séances d'activités périscolaires auprès des enfants de écoles maternelles et élémentaires de la commune pendant les périodes scolaires (formulaire en annexe 4).

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Demande reçue le :

Format :

Papier

Numérique

Enregistrée au TGDM le :

Par :

1. CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

• PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE :

- Copie du récépissé de modification et/ou d'inscription au Registre National des Associations (avec le n° RNA : W.....)
- Attestation d'assurance en Responsabilité Civile (Risque locatif et contrat garantissant les dégâts aux objets privés)
- Copie du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Budget prévisionnel de l'association (modèle en annexe 1)

• PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

- N° d'inscription au Répertoire National des Entreprises et des Etablissements
⇒ N° SIRENE (14 chiffres) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___ / ___
- Relevé d'Identité Bancaire (au nom de l'association)
- Le dernier bilan financier annuel de l'association
- Document « Projet – Objet de la demande de subvention de fonctionnement » (modèle en annexe 2)

• PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR S'IL S'AGIT D'UNE 1^{ère} DEMANDE :

- Extrait du Journal Officiel mentionnant la création de l'association et son objet
- Statuts de l'association



2. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

• L'ASSOCIATION

Nom – Dénomination :

Sigle de l'association :

Site Web :

N° RNA (ou à défaut celui du récépissé en préfecture) :

W ___/___/___/___/___/___/___/___/___/___

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Adresse de correspondance (si différente) :

Code postal :

Commune :

Typologie de l'association :

Sport

Culture

Autre

Si autre, veuillez préciser :

Activité principale :

L'association est-elle affiliée à un réseau, une fédération ou union ?

 OUI NON

Si oui, veuillez préciser (indiquez le n° d'affiliation et le nom complet) :

• RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

Votre association bénéficie-t-elle d'un agrément administratif ?

 OUI NON

Si oui, veuillez préciser :

Type d'agrément :

Attribué par :

En date du :

___/___/___

___/___/___

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

 OUI NON

Si oui, date de parution au Journal Officiel :

___/___/___



3. COMPOSITION DU BUREAU

• PRESIDENT(E)

Diffusion
autorisée*?

Nom : Prénom :
Téléphone : OUI NON
Courriel :

• CO – PRESIDENT(E)

OUI NON

Nom : Prénom :
Téléphone :
Courriel :

• TRESORIER(E)

OUI NON

Nom : Prénom :
Téléphone :
Courriel :

• SECRETAIRE

OUI NON

Nom : Prénom :
Téléphone :
Courriel :

• PERSONNE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION AVEC LA COMMUNE

OUI NON

Nom : Prénom :
Fonction : Téléphone :
Courriel :

**Ces informations sont susceptibles d'être relayées sur des supports de communication (site internet, lettre d'Auzeville, Téléx etc...)*



4. BILAN 2020

au 31 décembre

• MOYENS HUMAINS

Nombre de bénévoles :

(personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée)

Heures annuelles cumulées effectuées :

Nombre Total de salariés :

Dont emplois aidés :

Nombre de salariés en ETP :

Dont mis à disposition :

• MANIFESTATIONS

L'association a-t-elle organisé des manifestations ou actions permettant de tisser du lien social en 2020 ?

OUI NON Si oui, veuillez préciser :

L'association a-t-elle participé à des manifestations organisées par la commune en 2020 ?

OUI NON Si oui, veuillez préciser :

L'association est-elle intervenue auprès des scolaires dans le cadre du PEDT en 2020 ?

OUI NON Si oui, veuillez préciser :



5. FICHE(S) ACTIVITE(S) Année 2020 - 2021

(Si l'association propose plusieurs activités, remplir 1 fiche par activité ou section)

Activité pratiquée :

Nombre total d'adhérents :

Répartition des adhérents

Répartition par situation géographique :

La limite Plaine/Côteaux se situe au niveau de la RD 813 : à l'Ouest Les Côteaux, à l'Est la Plaine.

	0 à 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	66 à 75 ans	76 à 85 ans	86 ans et +	TOTAL
Commune Plaine													
Commune Côteaux													
Hors Commune													

Répartition par sexe :

	0 à 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	66 à 75 ans	76 à 85 ans	86 ans et +	TOTAL
♂													
♀													

Créneaux et fréquentation :

Lieu	Jour	Horaire début	Horaire fin	Effectif moyen	Tranche d'âge ou catégorie	Niveau de pratique
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			

Remarques sur les moyens attribués :



6. PREVISIONNELS

Année 2021 - 2022

• BUDGET PREVISIONNEL

Joindre le budget prévisionnel de l'association (modèle en annexe 1)

• DEVELOPPEMENT

L'association compte-t-elle recruter un ou plusieurs salariés au cours de l'année 2021 ?

OUI NON

Si oui, veuillez préciser :
(nombre de salariés, total ETP, Type contrat)

L'association envisage-t-elle de proposer une nouvelle activité en 2021 – 2022 ?

OUI NON

Si oui, veuillez préciser :

• EVENEMENTS ET / OU STAGES

NOTE EXPLICATIVE :

Une association peut solliciter la commune afin d'organiser des événements ou des stages pour la mise à disposition de locaux et/ou de matériel. Afin de répondre au mieux à toutes les demandes, nous vous invitons à prévoir à l'avance toutes les manifestations de l'année à venir.

Les différents types de manifestations :

1/ Les événements ouverts au public (adhérents et non adhérents)

2/ Les événements réservés aux adhérents

(ex : AG, stage d'un ou plusieurs jours, fête du club ...)

L'association souhaite-t-elle organiser des manifestations en 2021 – 2022 ? OUI NON

Si oui, pour chaque événement ou stage, vous devez fournir le formulaire en annexe 3 de ce document « demande d'autorisation d'organisation d'une manifestation » (1 demande par manifestation). Les demandes peuvent également être faites ponctuellement (en demandant le document à remplir à evenementiel.animation@auzeville31.fr) au cours de l'année dans un délai minimal de 2 mois avant la date prévue de l'événement.



7. DEMANDE DE MOYENS

• DEMANDE DE MOYENS HUMAINS

L'association bénéficie-t-elle d'une mise à disposition ?

OUI NON

Si oui, veuillez fournir les noms et prénoms, emploi du temps et les missions de l'agent détaché :

• DEMANDE DE MOYENS FINANCIERS

NOTE EXPLICATIVE :

La subvention de fonctionnement : Elle a vocation à financer l'exploitation d'une association. Autrement dit, elle doit permettre de combler un manque de recettes, de réduire le poids des charges ou encore d'encourager une filière d'activité. Elle est versée à l'association une fois la délibération votée en conseil municipal et fait l'objet d'un contrôle à la fin de l'année de l'exercice.

A noter : Pour toute demande de subvention de fonctionnement, vous devez fournir les pièces demandées en page 2 (« Pièces à fournir obligatoirement pour une demande de subvention de fonctionnement ») et remplir le document « Projet – Objet de la demande de subvention de fonctionnement ».

La subvention d'investissement : Elle permet à une association de financer l'achat de matériel que la commune pourra par la suite mutualiser. Elle n'est pas versée directement à l'association. C'est la commune qui acquiert le matériel et le met ensuite à la disposition de l'association.

A noter : Pour toute demande de subvention d'investissement, vous devez fournir 2 devis.

L'association souhaite-t-elle faire une demande de subvention de fonctionnement ?

OUI NON

Si oui, quel montant :

€

L'association souhaite-t-elle faire une demande de subvention d'investissement ?

OUI NON

Si oui quel, montant :

€

Si oui, veuillez détailler vos besoins ci-dessous et joindre 2 devis :



• **DEMANDE DE MOYENS MATERIELS**

(remplir 1 tableau par activité et plusieurs feuilles si besoin)

Activité 1 :

Matériel :

Stockage :

Lieu	Jour	Horaire début	Horaire fin	Effectif moyen	Tranche d'âge ou catégorie	Niveau de pratique
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			

Activité 2 :

Matériel :

Stockage :

Lieu	Jour	Horaire début	Horaire fin	Effectif moyen	Tranche d'âge ou catégorie	Niveau de pratique
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			



8. PARTICIPATION PEDT

NOTE EXPLICATIVE :

La commune d'Auzeville s'est dotée depuis 2015 d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT). Cet outil collaboratif vise à rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (écoles, CLAE, ALSH, Associations, Familles...) afin de permettre la continuité éducative.

Dans ce cadre, la commune invite les associations conventionnées à intervenir auprès des enfants de 3 à 11 ans lors des temps périscolaires (midi et soir).

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire de septembre et l'année à venir, nous vous demandons de bien vouloir vous positionner sur une éventuelle intervention.

Modalités d'intervention :

- Les séances proposées s'adressent aux enfants des écoles maternelles (3 – 6 ans) et/ou élémentaires (6 – 11 ans)
- Les interventions se font par cycle de 3 séances (avec le même groupe d'enfants) avec a minima 1 cycle par école (soit 6 séances au total pour 1 intervention) sauf pour la 1^{ère} période de l'année (septembre – octobre)
- Les interventions sont programmées sur les 5 périodes scolaires de l'année
P1 = septembre – octobre ; P2 = novembre – décembre ; P3 = janvier – février
P4 = mars – avril ; P5 = mai – juin
- Les séances n'ont jamais lieu lors de la 1^{ère} semaine d'une période
- Les séances ont lieu les lundi et/ou mardi et/ou jeudi (jamais le vendredi), le midi (13h10-13h50) et/ou le soir (16h45 – 17h45)
- Les groupes d'enfants maternels sont composés au maximum de 8 enfants et ceux de l'élémentaire de 14 enfants
- 1 animateur CLAE est présent en permanence sur les séances

L'association souhaite-t-elle participer au PEDT en proposant des interventions dans les CLAE en 2021 – 2022 ?

OUI NON

Si oui, veuillez remplir le document « Formulaire de participation au PEDT » en annexe 4 de la demande de moyens

Si non, veuillez préciser pour quelles raisons :



INFORMATIONS

La commune d'Auzeville entend soutenir activement les associations, notamment en favorisant la pratique d'activités culturelles sportives ou de loisirs.

Par cette aide, la commune entend soutenir :

- Le fonctionnement général de l'association
- Les actions favorisant la pratique culturelle sportive ou de loisirs des Auzevillois.
- L'organisation de différents événements sur la commune par l'association.

La commune d'Auzeville, selon ses capacités, pourra mettre à la disposition de l'association les moyens demandés (matériel, humains, financiers).

L'association doit avoir des objectifs, en adéquation avec les orientations politiques, de la municipalité en matière d'éducation et de loisirs et participer aux projets locaux.

La commune pourra acquérir du matériel, qu'elle mettra à la disposition : de ses services, des associations, des partenaires et des écoles, dans des locaux fermés. Ce matériel est répertorié par lieu de stockage. La liste de ce matériel sera diffusée sur demande, aux associations aux partenaires et aux écoles.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

Dans le cadre du développement de ses activités, l'association a pour vocation de favoriser l'épanouissement des personnes, la construction du lien social, la solidarité et l'apprentissage des savoirs. L'association est ouverte à tous dans le respect des convictions personnelles et s'interdit toute attache avec un parti politique et/ou religieux.

L'association : s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- attester sur l'honneur être en règle dans le domaine des déclarations sociales et fiscales ainsi qu'en ce qui concerne les cotisations et paiements y afférents.
- s'engager, dans quelque domaine que ce soit, et en particulier dans celui de la sécurité des biens et des personnes, à appliquer scrupuleusement les prescriptions d'ordre réglementaires ou légales, y compris les règlements et consignes propres à chaque salle. En particulier, lors de rassemblements, les responsables veilleront à laisser accessibles et ouvertes les issues de secours tout en respectant les consignes de sécurité liées à VIGIPRATE. (*Informations disponibles sur demande en mairie*)
- Favoriser la pratique culturelle sportive ou de loisirs en répondant aux besoins des habitants en veillant notamment à accorder une priorité d'accès aux Auzevillois.
- Participer au développement local en agissant en partenariat avec le Service de la Vie Associative ou d'autres associations. En particulier, par la participation à des manifestations publiques sur le territoire communal (*surtout si cela correspond à l'activité de l'association*) et en s'impliquant dans la mesure du possible dans le Projet Educatif de Territoire.
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général et fournir les éléments financiers et comptables nécessaires au contrôle par la collectivité.



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e) Monsieur, Madame,

Représentant (e) légal (e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et des paiements afférents.

- Certifie exact l'ensemble des informations fournies à la commune d'Auzeville Tolosane.

- M'engage à fournir à la commune d'Auzeville Tolosane, tous les documents complémentaires qui lui paraîtront utiles.

- S'engage à ouvrir ses activités à tous, dans le respect des convictions personnelles et s'interdit toute attache avec un parti politique et ou religieux.

Fait, le

à

Signature

CONTACTS COMMUNE :

Pour des informations générales
et le suivi de votre demande :

Service de la Vie Associative
Tél bureau : 05.61.73.76.85
Tél mobile : 06.73.62.19.22
Mail : vieassociative@auzeville31.fr

Pour des informations sur
les événements ou la Culture:

Secteur Culture et Événementiel
Tél bureau : 05.61.73.76.82
Tél mobile : 06.74.04.69.54
Mail : evenementiel.animation@auzeville31.fr

Pour des informations sur
les équipements ou le Sport :

Secteur Sport et Equipements
Tél bureau :
Tél mobile : 06.86.97.43.70
Mail : equipements.sportifs.animation@auzeville31.fr

